

INSTITUT REGIONAL DE FORMATION SANITAIRE ET SOCIALE

IRFSS Bourgogne Franche Comté

Nos formations



Formations préparatoires et préqualifiantes

- Préparation aux concours :
Infirmier, Aide-Soignant, Auxiliaire de Puériculture
- Préqualification : Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant



Formations qualifiantes

- Infirmier
- Aide-Soignant
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnant Educatif et Social
- Assistant Familial
- Secrétaire Médical et Médico-Social
- + Possibilité de VAE



Formation continue

- domaine Sanitaire, Social et Médico-Social
- domaine Santé et Sécurité au Travail



Salariés et demandeurs d'emploi, faites certifier vos compétences et connaissances avec CléA (contactez nous pour plus d'information)

En savoir plus

Rendez-vous sur notre site internet > www.irfss-bfc.croix-rouge.fr

- dossiers d'inscription à télécharger en ligne ou à retirer à l'institut
- catalogue des formations disponible en ligne

Et toute notre actualité sur  www.facebook.com/irfss.bfc

Site de Quétigny

2 rue du Golf

21800 QUÉTIGNY

Tél. : 03 80 48 17 35

Email : irfss.quetigny@croix-rouge.fr



Formation



NOUS SOMMES

LÀ

POUR VOUS FORMER

AUXILIAIRE DE PUERICULTURE **Cursus partiel** : dispense de modules de formation

© Croix-Rouge française /Joan Bardeletti

CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SELECTION

pour un Coursus partiel

- Être titulaire de l'un des diplômes suivants depuis au moins 2 ans et justifier d'une activité professionnelle à temps plein :
 - Diplôme d'État d'aide-soignant(e)
 - Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale ou Mention complémentaire d'aide à domicile
 - Diplôme d'État d'aide médico-psychologique
- OU Avoir validé au moins un module devant un jury de VAE auxiliaire de puériculture

Modalités de sélection :

Constituer un dossier comprenant : curriculum vitae, lettre de motivation ; copie du titre ou diplôme permettant de se présenter à la dispense de modules de formation, **OU** Notification de décision du jury de VAE auxiliaire de puériculture pour les candidats relevant de la VAE ; attestations de travail avec appréciations en lien avec les compétences acquises dans l'exercice professionnel.

La constitution du dossier fait partie intégrante de la sélection.

Les candidats retenus se présenteront à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

DÉROULEMENT DE LA SELECTION

Dossier d'inscription disponible à partir de décembre à l'institut ou en téléchargement sur site internet (rubrique Concours). Clôture des inscriptions en mars (voir site et dossier). Résultat de l'étude des dossiers en avril.

Pour les candidats retenus, entretien oral en mai/juin. Résultats fin juin.

Frais de sélection : 120 €

COÛT DE LA FORMATION

Devis à demander

Pour les salariés, le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur ou l'organisme auquel celui-ci cotise (OPCA : UNIFAF, UNIFORMATION, ANFH, FONGECIF...). Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Pour les demandeurs d'emploi, voir avec le conseiller Pôle Emploi pour faire établir un devis d'AIF (Aide Individuelle à la Formation).

ORGANISATION DE LA FORMATION EN INSTITUT

Le cursus se déroule en discontinu (de septembre à juin) en fonction des modules à suivre selon la dispense de formation :

DEAS M1 M3	DEAVS ou Mention compl. AD M1 M2 M3 M6 M8	DEAMP M1 M2 M3 M6
---------------	--	----------------------

L'enseignement est dispensé sur la base de 35 heures par semaine. La répartition de cet enseignement entre cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe et séances d'apprentissage pratiques et gestuels est déterminée par l'équipe enseignante.

Programme

La formation s'articule autour de 8 modules en fonction des compétences à valider :

- ✓ **Module 1** : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne
- ✓ **Module 2** : État clinique d'une personne à tout âge de la vie
- ✓ **Module 3** : Les soins à l'enfant
- ✓ **Module 4** : Ergonomie
- ✓ **Module 5** : Relation, communication
- ✓ **Module 6** : Hygiène des locaux
- ✓ **Module 7** : Transmission des informations
- ✓ **Module 8** : Organisation du travail

Calendrier

Un planning annuel est élaboré pour la rentrée en fonction des modules et des compétences à valider.

Stages

Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra-hospitalier dans des structures bénéficiant d'un encadrement adapté.

L'organisation des stages relève de la compétence des instituts de formation. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence aux stages est obligatoire.